

SICAV-BNA RESOLUTIONS ADOPTÉES
DE L'A G O DU 08/04/2008

Première Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire de la société d'investissement à capital variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au 31 décembre 2007 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat de l'exercice	164 938 ,197
Régularisation des revenus	758,755
Résultat non distribuable	- 138 850,130

Report à nouveau	+ 24,383
Résultat distribuable	= 26 871,205

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2007 à **0,752 D** par action . Le montant sera mis en paiement à partir du 14/04/2008 aux guichets de la Banque Nationale Agricole

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.